

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 525.150,11 euros
Siège social : 63-65 boulevard Masséna, 75013 Paris
RCS Paris 414 488 171

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en qualité d'actionnaires de la Société à une assemblée générale extraordinaire devant se tenir au siège social, le 28 juin 2010 à 17h30, à l'effet de délibérer notamment sur le projet d'acquisition par la Société de 100% des titres de la société de droit américain RedPath Integrated Pathology, Inc. (« **RedPath** »).

Le présent rapport complémentaire complète et s'ajoute au rapport établi par le Directoire en date du 14 mai 2010 auquel nous vous prions de vous reporter.

Aussi, nous vous précisons ce qui suit :

Première résolution

Taux de change retenu pour calculer la valeur globale de l'apport

Le taux de change retenu est de **1,1947 US dollar pour 1 euro**.

Valeur globale de l'Apport

Il est précisé que la valeur globale de l'Apport est évaluée à 10.000.000 US dollars, soit **8.370.302 euros** sur la base du taux de change US dollars / euro tel que publié par Bloomberg, à 10 heures, heure de New York, le 7 juin 2010, soit deux jours ouvrés avant le 9 juin 2010, date de publication, dans un journal d'annonces légales, de l'avis de première convocation de l'assemblée générale extraordinaire de la Société devant statuer sur l'Apport.

Seconde résolution

Cours de bourse de l'action ExonHit Therapeutics retenu pour la détermination du nombre d'actions nouvelles à émettre

Le cours de bourse de l'action ExonHit retenu est de **2,9531 euros**.

Montant de l'augmentation de capital

Le montant nominal de l'augmentation de capital social est de 45.350,59 euros par émission de 2.834.412 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune.

Aussi, pour compléter le rapport établi par le Directoire le 14 mai 2010, nous vous demandons de bien vouloir notamment décider d'augmenter le capital social d'un montant nominal global de 45.350,59 euros par l'émission de 2.834.412 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, entièrement libérées, ces actions nouvelles étant attribuées aux Apporteurs d'actions RedPath de la façon suivante :

- 1.361.618 actions nouvelles à Commerce Health Ventures, L.P.,
- 426.879 actions nouvelles à CID Equity Capital VIII, L.P.,
- 462.943 actions nouvelles à Seneca Health Partners, L.P. I,
- 271.093 actions nouvelles à HMA Capital Partners, LLC,
- 272.011 actions nouvelles à Inflexion Fund, L.P., et
- 39.868 actions nouvelles à Dennis M. Smith, Jr Irrevocable Trust.

Montant de la prime d'apport

Le montant de la prime d'apport s'élève à 8.324.951,49 euros.

Aussi, pour compléter le rapport établi par le Directoire le 14 mai 2010, nous vous demandons de bien vouloir notamment approuver le montant de la prime d'apport s'élevant à la somme de 8.324.951,49 euros, et correspondant à la différence entre, d'une part, la valeur globale de l'Apport et, d'autre part, le montant nominal global de l'augmentation de capital approuvée en vertu de la présente résolution.

Modification des statuts

Pour compléter le rapport établi par le Directoire en date du 14 mai 2010, nous vous demandons de bien vouloir notamment décider de modifier l'article 7 – Capital social des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à € 570.500,70 [sous réserve des augmentations de capital qui interviendraient entre la date du présent avis de convocation et la réalisation définitive de l'augmentation de capital].

Il est divisé en 35.656.294 [sous réserve des augmentations de capital qui interviendraient entre la date du présent avis de convocation et la réalisation définitive de l'augmentation de capital] actions de 0,016 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la situation de chaque associé

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article R. 225-115 du Code de commerce, il convient d'indiquer l'incidence des augmentations de capital proposées sur la situation des actionnaires, en particulier, en ce qui concerne leur quote-part dans les capitaux propres.

Opérations sur le capital	Nombre d'actions	Pourcentage après dilution	Capitaux propres par action**
Avant émission (base non diluée)	32 821 882	1,00 %	0,78 €
Avant émission (base diluée)	34 782 978*	0,94%	0,73 €
Après émission (base non diluée)	35 656 294	0,92 %	0,71€
Après émission (base diluée)	37 617 390	0,87%	0,68€

* Au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises à la suite de la conversion des obligations convertibles en actions (1 003 412), de la levée des options de souscription d'actions attribuées (814 259) et de l'acquisition des actions gratuites non encore acquises (143 425), soit 1 961 096 actions, représente environ 5,98% du capital de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

** Capitaux propres au 31 décembre 2009.

*

En conclusion, sur la base des renseignements que nous venons de vous donner et de ceux qui vous seront donnés par les commissaires aux apports dans leur rapport, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'ensemble des résolutions soumises à votre approbation.

Le Directoire
Le 9 juin 2010